

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de Rimouski s'associe à la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigérations et de congélation de type commercial et institutionnel.

Rimouski, 25 juin 2025 – La Ville de Rimouski franchit une nouvelle étape en matière de protection de l'environnement en devenant la première municipalité de la région du Bas-Saint-Laurent, à officialiser une entente avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC). Ce partenariat vise à encadrer la collecte des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel situés sur le territoire de la MRC, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Ce partenariat marque une avancée concrète pour la région en matière de gestion environnementale, en offrant un service spécialisé pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation en fin de vie.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le [site web](#) de la SORAC. Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la Ville de Rimouski, pourront être déposés dans l'écocentre suivant :

Écocentre Rimouski

418 724-3197

835, chemin Victor-Gauvin

Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

**Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collecte adaptées et facilement accessibles, nous aidons les citoyens et les organisations à faire leur part. Il ne s'agit plus seulement d'avoir de bonnes intentions, mais de leur offrir les moyens d'agir concrètement. »

Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la MRC. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

-30-

Sources :

SORAC

Nathalie Desjardins

Directrice générale SORAC

1-888- 728-9169 #301

nathalie@sorac.ca

